

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00061

SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DOIZIEUX, FARNAY ET LA TERRASSE-SUR-DORLAY. ABANDON DES PRISES D'EAU DU DORLAY ET DU GA

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 février 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK,

Secrétaire de Séance :

M. Jean-François BARNIER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161220-D20170006110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DOIZIEUX, FARNAY ET LA TERRASSE-SUR-DORLAY. ABANDON DES PRISES D'EAU DU DORLAY ET DU GA

L'alimentation en eau potable des communes de Doizieux, Farnay et La Terrasse-sur-Dorlay était assurée jusqu'en 2014 par deux prises d'eau sur les cours d'eau du Dorlay et du Gâ situées sur le territoire de la commune de Doizieux.

Ces ressources ont été autorisées par un arrêté de déclaration d'utilité publique du 09 avril 1984 fixant par ailleurs les périmètres de protection.

Ces prises d'eau sont soumises aux obligations du code de l'environnement imposant à tout ouvrage transversal d'un cours d'eau (seuils et barrages) le maintien d'un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes (ce débit ne pouvant être inférieur au 1/10ème du module).

Une étude conduite par les services de l'Etat en 2009 a montré que le débit susceptible d'être prélevé au niveau des prises d'eau allait être fortement réduit par l'application de cette réglementation (impact sur le prélèvement estimé de 40 à 48 j par an).

Des investissements ont été conduits afin d'alimenter l'ensemble des usagers des communes depuis la station de traitement du barrage du Dorlay.

Les prises d'eau ne sont plus utilisées aujourd'hui et peuvent être abandonnées notamment afin de supprimer les servitudes inscrites sur les parcelles des périmètres rapprochés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, acte l'abandon des prises d'eau du Dorlay et du Gâ.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD